

27^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à l'inclusion sportive de tous les jeunes par l'intermédiaire de temps dédiés à la pratique hors temps scolaire.

Présentée

par BABEF Noémie, BENOIT Sacha, BOUT Emma, BRIDOUX Nathan, BRUNOT Amaury, DELANCHY CASTEL Samantha, HEDIN Diana, KEMPLAIRE TABARY Léandre, LEFEBVRE Oscar, MATHON Clarisse, NIZARD Florian, SAVARY VITRY Charlotte, SEGUARD Loris, ADJODAH Mathis, ALLARD Maloé, ARNIAUD Théo, BARIL Thomas, BENARD Gabi, BERGER Emma, CALAIS Raphaël, DOUAY Luca, GAILLET Romane, MARIAGE Baptiste, MERIEUX Léopold, POILLY Soan, SALAH Cherine, SAVARY Camille, STRUY Sarah, THOMAÏDIS Lucie.

Elèves de la classe de CM1-CM2 de l'école primaire Curie Degardin de Saleux (académie d'Amiens)

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous sommes heureux de partager avec vous une réflexion sur l'importance du sport dans la vie des jeunes. Nous sommes conscients que de nombreux enfants n'ont pas toujours la possibilité de participer à des activités sportives en dehors des heures de classe, en raison de diverses contraintes telles que des difficultés financières ou un accès limité aux infrastructures sportives. Pour notre classe cela représente près d'un tiers d'entre nous.

Cette situation est préoccupante, car la sédentarité des jeunes est un problème croissant qui affecte leur santé physique et mentale. Il est donc impératif d'agir pour encourager une vie active et équilibrée dès le plus jeune âge.

C'est pourquoi nous soutenons fermement l'élaboration d'une loi visant à promouvoir l'inclusion sportive des jeunes à travers des temps dédiés à la pratique en dehors des heures de classe. En offrant des opportunités équitables à tous les enfants, de participer à des activités sportives, quelle que soit leur origine socio-économique, nous contribuons à renforcer leur bien-être général et à lutter contre la sédentarité.

Nous croyons fermement que le sport est bien plus qu'un simple loisir ; il s'agit d'un outil précieux pour favoriser le développement physique, social et émotionnel des jeunes. En investissant dans des programmes sportifs accessibles et inclusifs, nous investissons dans l'avenir de notre société tout entière.

Nous espérons que cette loi que nous proposons saura susciter votre intérêt et votre soutien, car elle représente une étape cruciale vers la création d'un environnement propice à l'épanouissement et au bien-être de tous les enfants.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Chaque municipalit  devra mettre en place des programmes sportifs pour les jeunes en dehors des heures de classe, garantissant ainsi que tous les enfants, quel que soit leur contexte socio- conomique, puissent y participer.

Article 2

Les autorit s locales sont tenues de veiller   ce que les  quipements sportifs n cessaires soient disponibles et adapt s aux besoins des enfants, afin de favoriser une participation  quitable   ces activit s.

Article 3

Le gouvernement fournira un soutien financier aux municipalit s pour l'organisation de ces programmes, notamment pour couvrir les co ts li s   l'embauche de personnel qualifi  et   l'achat d' quipements sportifs ad quats. Une partie de cette aide devra  galement  tre utilis e pour offrir des subventions aux familles afin de r duire les co ts associ s   la participation de leurs enfants   ces activit s.

Article 4

Un accent particulier sera mis sur la promotion de la diversit  sportive parmi les jeunes. Les programmes d'inclusion sportive viseront   offrir une vari t  d'activit s sportives, permettant aux enfants de d couvrir et de s'engager dans diff rents sports en fonction de leurs int r ts et de leurs talents. Les  tablissements scolaires, les clubs sportifs locaux et les associations seront encourag s   collaborer pour proposer un  ventail vari  d'activit s sportives accessibles   tous les jeunes, favorisant ainsi leur d veloppement physique, social et personnel.